



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA NIÈVRE

Préfecture
Secrétariat général

Direction de la réglementation
et des collectivités locales

Bureau des collectivités locales

Dossier suivi par : Alain CREUZET
Tél : 03.86.60.71.94
Mél : alain.creuzet@nievre.gouv.fr.

Nevers, le

03 NOV. 2015

**COMMISSION DEPARTEMENTALE
DE LA COOPERATION INTERCOMMUNALE**

Compte-rendu de la réunion du 12 octobre 2015

La commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI), régulièrement convoquée, s'est réunie le 12 octobre 2015 à 10H00 à la Préfecture, salle Vauban, sous la présidence de M. Jean-Pierre CONDEMINE, Préfet de la Nièvre.

Etaient présents :

M. Daniel BARBIER - Vice-Président du conseil départemental - Conseiller départemental du canton d'Imphy

M. Christian BARLE - Président de la Communauté de communes Nivernais Bourbonnais

M. Fabien BAZIN - Vice-Président du conseil départemental - Conseiller départemental du canton de Corbigny

Mme Claudine BOISORIEUX - Présidente de la Communauté de Communes des Vaux d'Yonne

Mme Blandine DELAPORTE - Conseillère Régionale

Mme Pascale DE MAURAIGE - Maire d'Arquian

M. Alain DHERBIER - Président de la communauté de communes Loire et Nohain

M. Jean-Claude DESRAYAUD - Président de la communauté de communes des Portes Sud du Morvan

Mme Yvette DOUBLOT - Maire de Brinon-sur-Beuvron

M. Guy DOUSSOT - Président de la Communauté de communes du Haut Morvan

M. René DUVERNOY - Président du SIAEP de la Dragne

M. André GARCIA - Président de la communauté de communes Loire et Allier

M. Jean-Sébastien HALLIEZ - Président de la communauté de communes des Portes du Morvan

M. Guy HOURCABIE - Vice-Président du Conseil départemental - Président du SIEEEN

M. Patrice JOLY - Président du Conseil Départemental - Président de la communauté de communes des Grands Lacs du Morvan - Maire adjoint d'Ouroux-en-Morvan

Mme Dominique JOYEUX - Présidente de la communauté de communes du Bazois

Mme Joëlle JULIEN - Présidente de la communauté de communes Fil de Loire

Mme Bernadette LARIVÉ - Maire de Saint-Maurice

M. Alain LASSUS - Maire de Decize

M. Jacques LEGRAIN - Président de la communauté de communes entre Nièbres et Forêts

Mme Vanessa LOUIS-SIDNEY - Conseillère départementale du canton de Saint-Pierre-le-Moutier

M. René MARCELLOT - Maire de Saint-Père

M. Gilles NOËL - Maire de Varzy

M. Philippe NOLOT - Conseiller départemental du canton de Clamecy

M. Christian PERCEAU - Président de la communauté de communes des Amognes

M. Georges PEREIRA - Président de la communauté de communes entre Loire et Morvan

M. Jean-Charles ROCHARD - Président de la communauté de communes du Pays Corbigeois

M. Jany SIMEON - Président de la communauté de communes du Val du Sauzay

M. Michel SUET - Maire-adjoint de Nevers

M. Pascal THEVENET - Maire de Saint-Léger-des-Vignes

M. Eric THOMAS - Président de la communauté de communes du Sud Morvan

M. Denis THURIOT - Président de la communauté d'agglomération de Nevers

M. Henri VALES - Maire de La Charité-sur-Loire

M. Alain VALLET - Maire de Billy-Chevannes

M. Michel VENEAU - Maire de Cosne-Cours-sur-Loire

Etaient excusés

M. Jean-Jacques LÉTÉ - Président de la communauté de communes Loire et Vignoble

Mme Isabelle BONNICEL - Maire de Varennes-Vauzelles

Etaient absents

M. Jean-Paul PINAUD - Vice-Président du Conseil Régional

M. Jean-Michel MALHAPPE - Maire de Saint-Pierre-du-Mont

Participaient également à la réunion :

Mme Anne EMERY-DUMAS – Sénatrice de la Nièvre

Mme Martine CARRILLON-COUVREUR – Députée de la Nièvre

M. Gaëtan GORCE – Sénateur de la Nièvre

M. Christian PAUL – Député de la Nièvre

M. Olivier BENOIST - Secrétaire Général de la Préfecture

M. François ROSA - Sous-Préfet de Château-Chinon

M. Nicolas REGNY - Sous-Préfet de Clamecy – Sous Préfet de Cosne-sur-Loire par intérim

M. Yves CASTEL - Directeur départemental des territoires

Mme Fabienne PANTOUSTIER – Adjointe au Directeur départemental des finances publiques

M. Thierry DOUSSET – Directeur de la réglementation et des collectivités locales

M. le Préfet accueille les participants. Le quorum étant atteint, il aborde la présentation du projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI), seul point de l'ordre du jour.

Un exemplaire du schéma est distribué en séance aux participants.

Il explique qu'il a essayé de trouver un juste équilibre entre l'identité des territoires et leur nécessaire robustesse. Le plus étendu n'est pas forcément le plus efficace. L'objectif est de rendre le projet le plus cohérent possible mais il n'est pas gravé dans le marbre et pourra être amendé.

Il rappelle que les services de l'Etat pourront aider les collectivités dans leur prise de décision.

M. le Secrétaire Général présente ensuite le projet relatif aux établissements de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCIFP) au moyen d'une carte, avec ses 9 communautés de communes et la communauté d'agglomération. Il précise pour chacune la population concernée. Pour les syndicats, la loi NOTRe prévoit une rationalisation des périmètres. Le projet de SDCI propose des dissolutions.

M. le Secrétaire Général précise que la dissolution des syndicats ne pourra être effective que si la compétence est reprise par les EPCIFP.

M. le Préfet donne ensuite la parole aux élus.

M. Paul indique qu'il appartient aux élus de réagir au projet. Il fait part de deux préoccupations. D'une part, la nouvelle carte de l'intercommunalité doit être réalisée sans contraintes et de manière partagée. D'autre part, les habitants sont absents du processus, il faut un débat local.

M. le Préfet souligne que les seuils démographiques fixés par la loi devront être respectés.

M. Gorce se réjouit que la loi permette aux élus de se prononcer librement. Il existe des structures qui n'ont pas les capacités pour porter des projets importants. Il regrette que le projet reste enfermé dans les limites départementales alors que les bassins de vie sont interdépartementaux. Il estime que de ce point de vue l'Etat ne prend pas ses responsabilités et qu'on perd une occasion importante.

M. le Préfet indique qu'il n'est pas opposé à des regroupements interdépartementaux et cite l'exemple de la communauté de communes des Portes de Puisaye Forterre qui inclut 6 communes de la Nièvre. Il ajoute que rien n'est figé. Il rappelle que le projet de la région de Cosne avec des communautés de communes du Cher lui a été présenté comme quasiment bouclé mais que la situation s'est révélée moins simple. La question de projets interdépartementaux peut se poser aussi pour Luzy, pour Dornes. Il faut toutefois que les élus aient une vision convergente de part et d'autre de la frontière départementale.

M. Joly salue la qualité du travail accompli pour élaborer le projet de SDCI. Il exprime la crainte des petites communes d'être intégrées dans des ensembles importants. Il estime qu'il faut mettre en place un mode de fonctionnement qui permette une bonne représentation des petites communes. Les grands ensembles ne sont pas forcément les plus performants. Il y a aussi une réflexion à mener à l'échelon régional. Il ne relève pas d'incohérence dans le projet de schéma présenté mais pense que quelques situations doivent évoluer pour que les populations se reconnaissent dans les nouvelles communautés de communes.

M. Siméon explique que dans la CC n° 5 qui regroupe la CC des Vaux d'Yonne et la CC du val de Sauzay, il y a eu aussi des échanges avec des communes du sud de l'Yonne. Il espère que les rythmes de chaque département seront identiques. Il rappelle que les communautés de communes se sont bâties sur les cantons, qu'il faut passer au bassin de vie et écouter les communes.

M. le Préfet rappelle que le rythme est fixé par la loi, des temps de travail avec la CDCI seront nécessaires.

M. Barbier souhaite que maintenant que la discussion est lancée, une cellule soit dédiée, à la préfecture, pour répondre aux questions des collectivités en matière de personnel, de fiscalité, de dotations. Il existe un besoin d'explication tant la réglementation est parfois ardue.

M. Veneau souligne que des habitants des communes du Cher utilisent des services de la ville de Cosne, publics et autres. Il estime qu'il n'est pas cohérent de ne pas accueillir des communes du Cher. Cette incohérence risque de déboucher dans quelques années sur l'incapacité pour la communauté de communes de financer ces dépenses liées à la fréquentation des populations du Cher. Il précise que l'Etat n'est pas seul en cause, la crise est aussi passée par là.

M. Dherbier explique que dès que la discussion sur le projet de loi NOTRe a été médiatisée, une réflexion a été engagée dans l'idée que les limites départementales n'étaient pas des obstacles. Il rappelle également que Saint-Amand-en-Puisaye appartient au bassin de vie de Cosne.

Mme de Muraige répond qu'on peut soutenir que Saint-Amand-en-Puisaye est attirée par le bassin de vie de Cosne. On ne peut pas nier la coopération qui fonctionne depuis 30 ans, la coopération avec des communes de l'Yonne. Elle ajoute que l'identité de la Puisaye n'est pas prise en compte dans le projet porté par Cosne, axé sur le tourisme ligérien et le vignoble.

M. le Préfet confirme que des communes du Cher ont des liens forts avec des communes nivernaises et qu'il ne serait pas opposé à ce que quelques unes intègrent les intercommunalités nivernaises, sous réserve de la volonté des élus concernés.

M. Valès indique que la communauté de communes du Pays Charitois débat depuis longtemps avec la communauté de communes entre Nièvre et Forêts. Le débat s'est intensifié depuis 2014. La CC des Bertranges à la Nièvre a manifesté le souhait de rejoindre les deux premières. Il regrette de ne pas retravailler sur la notion de bassin de vie alors que sa CC a des intérêts communs avec la CC du Cher sur l'autre rive de la Loire et avec la CC Loire et Vignoble. Il précise que le débat à La Charité a été difficile, l'idée d'un regroupement avec la CC des Bertranges à la Nièvre a été rejetée par manque de points communs, cette CC étant perçue comme faisant partie du bassin de vie de la communauté d'agglomération de Nevers. Il regrette ce positionnement car la CC des Bertranges à la Nièvre lui paraît un lien vers l'agglomération de Nevers justement.

M. Thuriot confirme qu'il y a eu des échanges avec la CC du Pays Charitois. Il estime que réformer pour réformer n'a pas d'intérêt mais qu'il faut donner un sens collectif aux évolutions et envisager le service public de demain. Il fait allusion à un échange avec Mme Lebranchu selon lequel l'idée n'est pas forcément de créer des EPCIFP de grande taille mais surtout qu'ils soient issus d'une réflexion démocratique et d'un volontarisme autour d'un projet commun. Selon lui, il ne faut pas opposer urbain et rural qui sont complémentaires. Sur la question de regroupement interdépartementaux, la constitution de la région Bourgogne Franche-Comté fait naître une crainte chez les petites communes du Cher proches de la communauté d'agglomération de Nevers.

M. Valès a le sentiment que côté Cher, l'Etat mais aussi les élus locaux, les parlementaires et le conseil départemental étaient contre les fusions interdépartementales.

Mme Carrillon-Couvreur regrette un déséquilibre entre la CC n° 9 au sud ouest du département qui ne regroupera que 7734 habitants alors que la communauté d'agglomération voisine en comptera près de

80 000. Elle souhaiterait des étapes intermédiaires pour accomplir un travail de rapprochement entre ces deux collectivités.

M. le Préfet précise que le périmètre de la CC n° 9 a nécessité beaucoup d'échanges. C'est celui sur lequel il a eu le plus de difficulté à fixer un contour. Le périmètre peut évoluer si les élus le souhaitent.

Mme Emery-Dumas rend hommage au travail accompli. Elle estime que les membres de la CDCI devraient pouvoir s'exprimer.

M. le Préfet répond qu'il n'y est pas opposé mais qu'il faut laisser du temps aux élus pour appréhender le projet et prendre position dessus.

M. Lassus pense que certaines communes de la CC n°9 font partie du bassin de vie de Decize.

M. le Préfet répond que la réflexion doit être menée par les élus car ce sont eux qui ont une connaissance affinée des éléments de terrain.

Pour M. Desrayaud, dans son secteur, le projet correspond aux travaux engagés par les élus. On est au-delà du bassin de vie. Sur la question de l'interdépartementalité, il n'y a pas eu de délibération côté Nièvre mais certaines communes de Saône-et-Loire sont proches de Luzy.

M. le Préfet indique que s'il y a un accord entre élus sur un périmètre avec la Saône-et-Loire, il n'y voit pas d'inconvénient.

M. Halliez estime que la discussion sur le projet de schéma nécessite un débat de fond. Sur la CC n° 7, il y aura des réactions. Il faut travailler sur un projet, des compétences, la fiscalité. Un travail pédagogique est nécessaire. Il faut aussi réfléchir à un schéma de mutualisation. Il pense que sur le périmètre de la CC n°7, il y a un décalage entre les ambitions nationales et la perception des élus de terrain. Le conseil communautaire de la CC des Portes du Morvan est partant pour une fusion avec la CC des Grands Lacs du Morvan mais pas forcément avec la CC du Haut Morvan.

M. Doussot indique que les esprits ne sont pas tous mûrs à la CC du Haut Morvan car le seuil démographique lui permet de rester seule, ce qu'il regrette personnellement.

Mme Larivé fait remarquer que les éléments relatifs à la CC n°2 dans le projet de schéma comportent un paragraphe qui évoque la CC des Bertranges à la Nièvre.

M. le Préfet répond qu'il s'agit d'un « copier coller » malheureux qui sera corrigé.

M. Bazin souhaite que les services de l'Etat soient mis au courant des réflexions en cours pour éclairer leur approche. Il souligne également que la discussion doit intégrer le développement du numérique sur le territoire.

M. le Préfet regrette les insuffisances en matière de haut débit mais aussi de couverture de téléphonie mobile. Des intercommunalités plus fortes pèseront davantage vis-à-vis des opérateurs.

M. Barle indique que la CC n°9 corrobore la position de la CC Nivernais Bourbonnais qui travaillait déjà avec les 4 communes de la CC Sologne Bourbonnais Nivernais avant la création de cette dernière. Il pense que si certains ont des attirances pour Nevers ou pour Moulins, il faut tout de même avancer vers cette fusion. Cela nécessite une réflexion commune et des projets : ce secteur n'en manque pas.

M. Rochard intervient concernant les CC n° 5 et 6. La discussion a commencé alors que le projet de loi NOTRe envisageait un seuil à 20000 habitants, les projets de fusion ont donc évolué ensuite. Ils pourront encore évoluer pour obtenir un espace de travail en commun plus vaste.

Mme Boisorieux indique qu'il y a eu des discussions sur le périmètre des CC n° 5 et 6. Rien n'empêchera ces deux CC de travailler en commun.

M. Flandin, pour la CC n° 4, assure qu'il n'y a pas de problème de coopération avec la CC Loire et Nohain. L'évolution implique beaucoup de travail. Il s'interroge sur l'utilité de réaliser un schéma de mutualisation à un an de la fusion. Il précise que des études seront lancées pour alimenter la discussion sur la fusion. Il s'interroge sur le devenir du Donziais.

M. le Préfet formule deux remarques. D'une part, les territoires gardent leur identité, même en cas de fusion. D'autre part, le problème principal des petites communes est le manque cruel de capacité d'investissement. L'augmentation de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) va se poursuivre, avec 200 M € de plus au niveau national. Cela a un effet sur les entreprises et l'emploi et donc sur la vie des territoires.

M. Gorce tient à préciser que les parlementaires réticents à des fusions interdépartementales évoqués par M. Valès n'étaient pas les parlementaires nivernais. D'une manière générale, il estime que même les communautés de communes qui pourraient rester sur leur périmètre actuel doivent s'étendre car elles ne pourront pas affronter l'avenir sans avoir les capacités nécessaires dans un contexte de baisse des ressources. Il conclut que le risque de l'autoritarisme est écarté puisque les collectivités peuvent influencer sur le projet de schéma. En revanche le risque est celui de l'immobilisme. Or, vu la situation du département, si des structures de taille suffisantes n'émergent pas, les territoires en souffriront. Il faut élargir l'agglomération de Nevers et constituer un pôle important autour de Cosne. Enfin, il souligne que l'accompagnement de l'Etat est indispensable pour assurer une cohérence avec les schémas de cohérence territoriale (SCOT) et les pôles d'équilibre territoriaux et ruraux (PETR). Le pays Bourgogne Nivernaise est prêt à accompagner les collectivités locales mais il faut que celles-ci lui accorde leur soutien.

M. le Préfet rappelle que la Nièvre a de multiples atouts : culturels, touristiques mais aussi économiques. Pour permettre l'épanouissement de ces atouts, il faut une intercommunalité plus robuste.

M. Hourcabi aborde deux points. Tout d'abord, il souhaite que la possibilité pour certaines communes de la CC Sologne Bourbonnais Nivernais de rejoindre l'Allier ne soit pas fermée. Ensuite, il

explique que la dissolution des syndicats primaires d'électricité du Syndicat intercommunal d'énergie, d'équipement et d'environnement de la Nièvre (SIEEEN) ne pourra se faire qu'en mettant en place une interface entre le syndicat et ses communes membres.

M. le Préfet indique que le projet de SDCI sera envoyé avec le compte-rendu de la réunion de manière à ce que les membres absents aient le même niveau d'information.

Concernant la suite de la procédure et l'avis des collectivités, M. Barbier demande s'il ne serait pas possible de prévoir une sorte de cadre de réponse. M. le Préfet répond que ça ne paraît pas juridiquement possible.

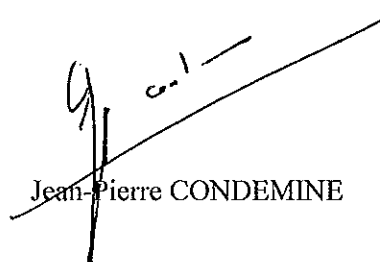
M. Joly estime que l'avis des collectivités doit être circonstancié. M. Siméon rappelle que les collectivités sont libres de délibérer comme elles le veulent.

M. le Secrétaire Général promet que le courrier de transmission du projet de schéma aux collectivités précisera les enjeux de la consultation.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Préfet remercie tous les participants.

La séance est levée à 12 h 00.

Le Préfet,



Jean-Pierre CONDEMINE